

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_159

Nombre	
de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	68
Votants	82
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 11 décembre 2020

LE 17 décembre 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

voie verte: opération de gestion du patrimoine arboré de la voie verte

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. VIROL

POUVOIR(S) :

M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. TALLET donne pouvoir à M. LECOMTE
M. DUCENE donne pouvoir à M. PROTANO
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. SERRE donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
M. FARGE donne pouvoir à Mme FAURE
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme BOUCAUD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. GUILLEMOT
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
M. DELCROS donne pouvoir à M. VADILLO
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. SUDREAU
M. PALEM donne pouvoir à M. PASSERIEUX

VOIE VERTE: OPÉRATION DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORÉ DE LA VOIE VERTE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Grand Périgueux dispose sur son territoire de voies vertes dont l'appropriation importante par la population impose, dans un souci de sécurité, une attention particulière quant à la gestion du patrimoine arboré.

Que l'épisode orageux inhabituel qui s'est abattu sur la Dordogne le mercredi 4 juillet 2018 a été particulièrement violent et a causé de nombreux dégâts sur la voie verte du Grand Périgueux.

Que ce phénomène météorologique nous a révélé un patrimoine arboré vieillissant, fragile et sans suivi particulier, issu principalement d'arbres d'alignement comme le Platane ou l'héritage d'anciennes peupleraies arrivant à terme (plus de trente ans).

Que compte tenu de la fréquentation de la voie verte et dans une optique de sécurité, ce patrimoine arboré appauvri, avec des sujets sensibles au vent, a nécessité d'importantes opérations d'abattage et d'élagage.

Opération de plantation de la voie verte

Considérant que cette opération de plantations aura pour but de replanter un certain nombre d'essences plus adaptées à la prise au vent, procurant suffisamment d'ombre pour les promeneurs, prolifiques pour les abeilles et pérennes dans le temps, contribuant ainsi à la diminution de l'empreinte carbone et au renouvellement du patrimoine arboré de la voie verte.

Que cette plantation aura aussi pour but de démarrer une trame d'arbres remarquables tout au long de la voie verte qui peut être un véritable marqueur d'identité territoriale touristique. De plus, elle contribuera à la biodiversité végétale, la préservation d'essences locales et au maintien des berges évitant l'érosion.

Qu'elle sera composée de feuillus adaptés à notre région, de conifères, d'arbres adaptés au sol humide ou à la situation, en tenant compte de plusieurs facteurs comme la couleur automnale, le lieu, le potentiel mellifère ...

Liste des essences d'arbres proposées

N°	Nom Français	Quantité	Caractéristiques	Affiché le	mellifère	Ornement	berges
1	Cypre chauve	1	Feuillage cuivré à l'automne, caduc	25 m		x	x
2	Tilleul de Holland	4	Feuillage vert intense, floraison parfumée en juin	30x20 m	x	x	
3	Févier d'Amérique	1	Feuillage vert brillant, fleurs en juin résistant au climat chaud	25x10 m	x	x	
4	Cèdre de l'Atlas	1	Port élancé puis tabulaire, croissance rapide, feuillage en rosette, cône globuleux très décoratif	25 m		x	
5	Chêne des marais	3	Feuillage jaune écarlate en automne, supporte les sols inondés	20x15 m		x	x
6	Chêne rouge d'Amérique	12	Feuillage rouge orangé à l'automne, grande feuille oblongues 20cm	30x20 m		x	
7	Chêne écarlate	3	Feuillage vert brillant puis rouge écarlate en automne, grand feuille à pointe effilée 15 cm	15x8 m		x	
8	Aulne glutineux	4	Feuillage vert foncé incisé, résiste au vent, adapté à la fixation des berges	10x4 m	x		x
9	Hêtre pourpre	3	Feuillage pourpre puis rouille à l'automne	40x25 m		x	
10	Orme champêtre	7	Feuillage jaune à l'automne, résistant à la pollution atmosphérique	18x10 m	x		x
11	Sapin de douglas	1	Port conique élancé, feuillage vert intense aromatique, supporte le climat humide, résistant aux intempéries	60 m et +		x	
12	Cormier	2	Feuillage penné, fleurs en mai/juin, fruits comestibles mais astringents	18x9 m	x	x	x
13	Frêne	8	Feuillage jaune en automne, utilisé pour fixer les berges, rustique	17x12 m		x	x
14	Savonnier	2	Feuillage jaune cuivré à l'automne, magnifique floraison jaune de juin à aout, exposition chaude abritée	10x5 m	x	x	
15	Cryptoméria Japonica	1	Port irrégulier, feuillage rouge brunâtre lavé de violet en hiver, situation abritée	6m et +		x	
16	Virgilier à bois jaune	1	Feuillage penné vert brillant 30 cm, fleurs parfumées en juin, jaune en automne, exposition ensoleillée	10x8 m	x	x	
17	Tulipier de Virginie	2	Feuillage jaune d'or éclatant à l'automne grosse fleurs jaune verdâtre en mai juin, cime dressée	30x10 m	x	x	
18	Erable Freemanii	2	Feuillage rouge à l'automne, sol humide, croissance rapide	18x12 m		x	
19	Erable argenté	1	Feuillage vert clair à argenté, floraison avril supporte les sols inondés	15x5 m		x	
20	Séquoia sempervirens	1	Port conique sol frais à humide	40 m et +		x	
21	Chêne vert	2	Feuillage persistant en petite feuille de houx, couronne arrondie, brun rougeâtre à l'automne	17x12 m		x	
22	Arbre à soie	4	Feuillage Legé, fleurs rose pourprées de juin à aout, sol bien drainé à climat chaud	10x8 m	x	x	
23	Micocoulier de Provence	5	Ecorce grisâtre, résistant au climat chaud et au vent	25x10 m		x	
24	Chêne pédonculé/blanc	2	tronc court au large houppier, feuillage marcescent jaune puis brun en automne .	20X40 m	x	x	
25	Acer Monspessulanum	3	Feuillage vert brillant prenant des teintes jaune, orangée parfois rouges en automne pour laisser	10x4 m		x	x
26	Salix babylonica	2	Feuillage retombant vert intense ce couvrant au printemps de chatons jaune.	15X8 m	x		x
27	Copalme d'Amérique	2	Feuillage pourpre à l'automne, écorce fissurée grise foncée, racine pivotante .	30X8		x	



Considérant qu'il est proposé de replanter ces sujets dans les zones ayant fait l'objet des abattages de sécurité.

Que le coût de l'opération s'élève à 15 500 € TTC avec une garantie de reprise d'une année.

Que la répartition par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'arbres plantés en unité
Razac sur l'Isle	2
Annesse et Beaulieu	1
Chancelade	8

Marsac sur l'Isle	
Périgueux	15
Trélissac	33
TOTAL	80

Que les implantations des nouveaux sujets pourront varier avec ceux des arbres abattus. En effet, il est nécessaire de tenir compte des contraintes liées à l'entretien, ainsi que des potentielles gênes que pourraient créer les arbres lors de leur développement. (voir plan en annexe)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- valide l'opération de replantation sur le domaine foncier de la voie verte ;
- valide le financement de l'opération ;
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'opération,

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 07/01/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 07/01/2021	Périgueux, le 07/01/2021
	<p>Le Président, Jacques AUZOU</p> 